



Bulletin Officiel N° 34 du Vendredi 1er Avril 2022

DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

Nous vous rappelons que depuis le **Lundi 14 Mars 2022** le « **pass vaccinal ou pass sanitaire** » est **suspendu** jusqu'à nouvel ordre dans tous les endroits où il était exigé (lieux de loisirs et de culture, activités de restauration commerciales, foires et salons professionnels...).

- Le « pass sanitaire » reste toutefois en vigueur dans les établissements de santé et lieux de soins.
Autrement dit, il n'y a plus de contraintes concernant le déroulement des rencontres sportives (accueil spectateurs et licenciés)

Samedi 2 avril 2022 – Maillane
Finale Challenge Départemental U11G
Samedi 2 avril 2022 – Aubignan
Plateau Ecole de Foot Féminine (U6-U9)
Samedi 23 avril 2022 – Le Pontet
Journée Régionale Henri Laggiard U11G & U11F
Samedi 30 avril 2022 – Robion
Plateau Ecole de Foot Féminine (U6-U9)
Samedi 30 avril 2022 – Barbentane
Journée Départementale des clubs labellisés (U10G-U11G)
Dimanche 8 mai 2022 – Lieu à définir
Finale Féminine L et Foot
Date à définir – Sorgues
Finale Espérance
Date à définir – Vaison-la-Romaine
Finale Ulysse Fabre
Samedi 14 et Dimanche 15 mai 2022 – Lorgues (Var)
Finale Régionale Festival Foot U13G & U13F
Samedi 21 mai 2022 – Cavaillon
Plateau Ecole de Foot Féminine (U6-U9)
Jeudi 26 mai 2022 – Oppède
Finale Roumagoux
Samedi 28 mai 2022 – Pernes-les-Fontaines
Journée Nationale des débutants U6G-U7G
Samedi 4 juin 2022 – Vaison-la-Romaine
Journée Nationale des débutants U8G-U9G
Samedi 4 et Dimanche 5 juin 2022 – Orange
Finales Fête du Foot Maurice Vinas
Samedi 4 et Dimanche 5 juin 2022 – Capbreton (Landes)
Finale Nationale Festival Foot U13G
Samedi 4 juin 2022 – Orange
Finales Coupes Grand Vaucluse (U14/U19/Séniors)
Dimanche 5 juin 2022 – Orange
Finales Coupes Grand Vaucluse (U15/U16/U17)
Samedi 11 juin 2022 – L'Isle-sur-la-Sorgue
Finales Coupes Avenir (U14/U15/U17/U19)

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 34

DU 1^{er} Avril 2022



INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2021/2022

LISTE DES CLUBS BENEFICIAANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 (Règlements Généraux de la FFF).

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

- CALAVON FC
- JS SAINT ETIENNE DU GRES
- O MONTELAIS
- US SERROISE CARPENTRAS
- ETOILE AUBUNE – D2
- ISLE BC – U17
- CHATEAURENARD FA – D2

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

- ARC CAVAILLON
- FC TARASCON – R1 Féminine

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 30 Mars 2022

Présents : MM. ROCHER Lionel - POLI J Marie - CRESPIEN Raymond, ILAFKIHEN Tarik. Mmes GONDRAN Lina - GUEGAN Martine

Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 235 : BOLLENE RCB / PERTUIS USR – U19 D1 du 12/03/2022

DOSSIER N° 248 : VILLENEUVE FC / BOLLENE RCB – Coupe Avenir U17 du 20/03/2022

DOSSIER N° 258 : **GRAVESON ENT / ISLE BC – U15 D2 du 27/03/2022**
DOSSIER N° 259 : **NOVES O / LACOSTE US – DISTRICT 4 du 27/03/2022**
DOSSIER N° 260 : **LES VALAYANS AS / ETOILE D'AUBUNE – DISTRICT 4 du 27/03/2022**
DOSSIER N° 261 : **PIOLENC AS / GRES ORANGE US – DISTRICT 4 du 27/03/2022**
DOSSIER N° 262 : **GORDES ESP / ST JEAN DU GRES – DISTRICT 4 du 27/03/2022**
DOSSIER N° 264 : **LACOSTE US / GADAGNE SC – DISTRICT 3 du 20/03/2022**
DOSSIER N° 265 : **VEDENE LE PONTET AC / ORANGE FC – U15 FEMININE à 8 du 16/03/2022**

Dossiers en attente

DOSSIER N° 247 : **MONTEUX O / ST DIDIER PERNES – U16 D1 du 06/03/2022**
DOSSIER N° 263 : **MORIERES ACS / US PLANAISE – DISTRICT 4 du 27/03/2022**

COURRIER

Club de GRAVESON ENT : en réponse à vos mails nous vous confirmons que le règlement spécifique de la coupe de l'Esperance seniors précise que aucun joueur présent sur la feuille de match ne doit avoir participé à plus de la moitié des rencontres de compétition officielle de l'équipe supérieure. L'Art 48.2 des règlements du district GRAND VAUCLUSE ne s'applique pas dans cette épreuve.

RAPPEL -RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

DOSSIER N° 235 : **BOLLENE RCB / PERTUIS USR – U19 D1 du 12/03/2022**

Vu l'évocation posée par PERTUIS USR : le joueur EL HANDAZ Oussama du club de BOLLENE a participé au match alors qu'il était suspendu.
Vu la réponse de BOLLENE RCB suite à la demande de la CSR.

Attendu que le joueur EL HANDAZ Oussama était en état de suspension à titre conservatoire depuis le 28/01/2022.

Attendu que la commission de discipline s'est tenue le 09/03/2022 et a sanctionné le joueur EL HANDAZ Oussama d'une suspension de 6 matchs à compter du 14/03/2022.

Attendu que cette décision a été publiée sur le BO N° 31 du 11/03/2022 à 18h13.

Attendu que l'article 3.3.3 du règlement disciplinaire stipule : l'exécution des mesures conservatoires commence à compter du jour où elles sont notifiées et cesse à la date de notification de la décision prise par l'organe disciplinaire de première instance.

Par conséquent le joueur EL HANDAZ Oussama pouvait prendre part à la rencontre du 12/03/2022.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain BOLLENE RCB – PERTUIS USR 2 à 2.

Aucun frais de dossier ne sera appliqué sur ce dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 248 : **VILLENEUVE FC / BOLLENE RCB – Coupe Avenir U17 du 20/03/2022**

Vu la réclamation portée par courrier électronique par M AMDAA Abdelilhe dirigeant de BOLLENE RCB.
Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de la VILLENEUVE FC.
Au motif que ces joueurs ont participé à la plus de la moitié des rencontres officielles de l'équipe supérieure de leur club.

La CSR juge en premier ressort la réclamation recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match correspondantes à l'équipe supérieure de VILLENEUVE FC,
Il s'avère qu'aucun des joueurs de cette rencontre n'a effectué plus de la moitié des rencontres officielles.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit réclamation non fondée (article 65 alinéa 2 des règlements du DISTRICT GRAND VAUCLUSE) et confirme le score acquis sur le terrain VILLENEUVE FC – BOLLENE RCB 6 à 1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 258 : **GRAVESON ENT / ISLE BC – U15 D2 du 27/03/2022**

Vu le courrier électronique du club de GRAVESON ENT qui précise :

A l'équipe de GRAVESON ENT ne sera pas présente sur le terrain pour la rencontre du dimanche 27/03/2022.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GRAVESON ENT 1 (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 259 : **NOVES O / LACOSTE US – DISTRICT 4 du 27/03/2022**

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mr VAN MEEL Alan arbitre officiel :
A 13h00, heure du coup d'envoi l'équipe de LACOSTE US n'était pas présente sur le terrain

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LACOSTE US (voir article 159, alinéa 4 RG des Règlements Généraux de la F.F.F).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 260 : **LES VALAYANS AS / ETOILE D'AUBUNE – DISTRICT 4 du 27/03/2022**

Vu le courrier électronique du club des VALAYANS AS qui précise :

L'équipe de ETOILE D'AUBUNE n'était pas présente sur le terrain pour la rencontre du dimanche 27/03/2022 et ce par manque d'effectif.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ETOILE D'AUBUNE (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 261 : **PIOLENC AS / GRES ORANGE US – DISTRICT 4 du 27/03/2022**

Vu le courrier électronique du club des GRES ORANGE US qui précise :

L'équipe de GRES ORANGE US ne sera pas présente sur le terrain pour la rencontre du dimanche 27/03/2022 et ce par manque d'effectif.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GRES ORANGE US (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 262 : **GORDES ESP / ST JEAN DU GRES – DISTRICT 4 du 27/03/2022**

Vu le courrier électronique du club des ST JEAN DU GRES qui précise :

L'équipe de ST JEAN DU GRES ne sera pas présente sur le terrain pour la rencontre du dimanche 27/03/2022 et ce par manque d'effectif.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ST JEAN DU GRES (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 264 : **LACOSTE US / GADAGNE SC – DISTRICT 3 du 20/03/2022**

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission après étude des pièces versées au dossier Juge en première instance

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :

« Le recours à la FMI est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux ».

Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club de LACOSTE US n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité de ce club n'est pas engagée.

Vu le rapport du club de LACOSTE US

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner le club GADAGNE SC d'une amende de **25 €** en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF) **pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.**

DOSSIER N° 265 : **VEDENE LE PONTET AC / ORANGE FC – U15 FEMININE à 8 du 16/03/2022**

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission après étude des pièces versées au dossier Juge en première instance

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :

« Le recours à la FMI est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux ».

Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club de LE PONTET VEDENE AC n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité de ce club n'est pas engagée.

Vu le rapport du club de LE PONTET VEDENE AC

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Président de séance : M. CRESPIN Raymond

Secrétaire de séance : M. Lionel ROCHER

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 28 Mars 2022

Présent : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, MACARIO M. BARRERA

Secteur championnat

D3 :

Le match N° 23817390 : GRES D'ORANGE / COURTHEZON SC du 10/04 se jouera au Stade Marcel Clapier à Orange à 15H00.

D4 :

Le match N° 24045554 : GRES D'ORANGE / MJC V BOLLENE du 10/04 se jouera au Stade Marcel Clapier à ORANGE à 13H00.

Le match N° 24045544 : MORNAS / MIRABEL du 27/03 se jouera le 03/04 à 13H00

Le match N° 24045942 : GADAGNE 3 / LES VIGNERES 2 du 08/05 est avancé au 03/04 à 13H00

Suite à 3 forfaits simple CAUMONT FC 3 est déclaré Forfait Général.

SECTEUR COUPE

COUPE ULYSSE FABRE

Suite à la qualification de MOLLEGES le dernier ¼ de Finale N° 24477839 devient CARPENTRAS / MOLLEGES et se jouera le 03/04 à 15H00

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 29 Mars 2022

Présents : M. GARCIA (Président), MM. BOCHET, POLI, ABEILLE. Mme NICOLAS

Excusé : M. DANY

SECTEUR CHAMPIONNAT

U17 :

D2 :

Le match N° 24242880 : ISLE BC / ROGNONAS-NOVES du 1^{er}/05/2022 est avancé au 30/04/2022 à 10H30

D3 :

Le match N° 24259784 : CAUMONT FC / VILLENEUVE FC 2 du 03/04/2022 est avancé au 02/04/2022 à 15H00

U16 :

D1 :

RAPPEL : Matchs eb retard de PERTUIS USR, reste à jouer :

Le Mercredi 06/04/2022, le Match N° 23848650 : DENTELLES FC / PERTUIS USR

Le Dimanche 24/04/2022, le Match N°23929201 : PERTUIS USR / MONTEUX O.

Le Mercredi 27/04/2022, le Match N° 23848690 : PERTUIS USR / ETOILE D'AUBUNE

Match en retard, N° 23929211 du 13/03/2022 ST REMY FC / MONTEUX O à jouer en semaine, à défaut sera fixé au 24/04/2022

U15 :

D1 :

Le match N° 23851234 : ST DIDIER PERNES / MONTEUX O. du 03/04/22 est avancé au 02/04/22 à 15H30

D2 :

Le match N° 24242920 : CARPENTRAS FC / MORIERES ACS reporté le 27/03/2022 se jouera le 17/04/2022

D3 :

Le match N° 24258517 : CAUMONT FC / VILLENEUVE FC 2 du 03/04/2022 est avancé au 02/04/2022 à 17H00

Le match N° 24258520 : VILLENEUVE FC 2 / MONTEUX FC du 10/04/22 est reporté (Finales Régionales U15F) au 22/05/2022

U14 :

D2 :

ISLE BC est Forfait Général suite à 3 Forfaits simples

SECTEUR COUPE

Le tirage au sort des Prochains tours de Coupes GRAND VAUCLUSE et AVENIR a été effectué au District Le Mardi 29/03/2022 en présence des clubs DE MONTEUX O., PERTUIS USR, PLAN D'ORGON US, ROGNONAS SC, ST SATURNIN US, VELLERON SO, VILLENEUVE FC, CALAVON FC ET GADAGNE SC

Les rencontres sont disponibles sur le site du District.

RAPPEL : REGLEMENT DES COUPES JEUNES - Article 18 Règlements des officiels :

a) *Le règlement des arbitres est fait sur le terrain par le club recevant.*

c) *Dans le cas de la présence 3 arbitres officiels sur une rencontre, les frais de l'arbitre central sont supportés par le club recevant et les assistants sont supportés par les 2 clubs en présence.*

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 28 mars 2022

Présents : Mme RAOUX (Présidente) MM. BES, ZANDOMENEGHI

Excusés : M. LE GALL

CORRESPONDANCE

FC CHEVAL BLANC : Reçu votre demande de changement date de match. Accord de la commission et du club adverse. Reçu votre courrier, une réponse vous a été apportée.

US EYGALIERES : Reçu votre accord

SP C ALTHEN DES PALUDS : Reçu votre courrier en attente du club adverse

O EYRAGUAIS : Reçu votre courrier

FCF MONTEUX : Reçu votre inscription plateau EFF

CHAMPIONNAT Séniors F A 8

Match N° 24057251 : FC CHEVAL BLANC / US EYGALIERES, se jouera le vendredi 15 avril 2022 à 20H30 Stade Pierre Fabre N°1 Cheval Blanc

CHAMPIONNAT Féminine a 11 Poule Promotion

Match N° 24215038 : ETOILE D'AUBUNE / FCF MONTEUX, se jouera le dimanche 17 avril 2022 à 10H30 Stade Léon Chauvin à Aubignan

Match N° 24215039 : VENTOUX SUD F/C MB / O EYRAGUAIS, se jouera le dimanche 17 avril 2022 à 10H30

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 11 Mars 2022

Présents : MM. COMBE, ZEDGUENIDZE, VOULET, THIABAUD, LAURENT, ZANDOMENEGHI.

Excusés : M. GOUSSET, Mme GARCIA (Présidente de la Commission)

RAPPEL REGLEMENT :

L'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**, Les envois par mail sont désormais possibles via l'adresse mail officielle du club recevant.

Les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **8 jours ouvrables** à compter du lendemain de la rencontre. Les feuilles de matches doivent comporter : Nom, Prénom, n° de licence des joueurs, joueuses et des éducateurs, dirigeants, N° de match ou de Poule, résultat.

Toutes personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaocluse.fff.fr

Lors de vos envois de mail, merci de préciser dans l'objet du mail :

la catégorie (U6-U7, U8-U9, U10-U11 ou U12-U13), La **POULE** concernée, La **journée** concernée : ex : U6-U7 - Poule n° x - Journée 2.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, d'annulation merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés sur votre rencontre et le District Grand Vaucluse.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à la consulter : <https://grandvaocluse.fff.fr/>

FINALES ET JOURNEES NATIONALES DEPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

Samedi 26 Mars 2022 :

Finale du Festival Foot U13 et U13F (2 terrains de foot à 11) : ST REMY

Samedi 19 Mars 2022 :

Finale du Challenge Départemental U13 (1 terrain de foot à 11) : MORIÈRES

Samedi 9 Avril 2022 :

Finale du Challenge Départemental U11 (1 terrain de foot à 11) : MAILLANE

Samedi 28 Mai 2022 :

Journée Nationale des U6-U7 (2 terrains de foot à 11) : PERNES/ST DIDIER

Samedi 4 Juin 2022 :

Journée Nationale des U8-U9 en semi nocturne (2 terrains de foot à 11) :

LES MINOTS DU VASIO

Les cahiers des charges pour chaque manifestation sont disponibles sur demande.

CATÉGORIE U12-U13

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaocluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

AMENDE :

à partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission, et pour les Feuilles de matchs incomplètes 10€ par absence de N° de licence, Nom, prénom du joueur et éducateur + Arbitre officiel et/ou bénévole.

A PARTIR DE LA PHASE 2, le montant de l'amende passe à 30€.

Prévisionnel Amende pour le 25 Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 2 PHASE 2 du 12/03/22 :

.....
Niveau 1 Poule A

Mistral Académie 1

Niveau 1 Poule B

Avignon Ouest

Niveau 1 Poule C

Stade Maillanais 2

Niveau 1 Poule F

RC Provence/FC Nyons

Niveau 2 Poule F

FC Carpentras

Niveau 2 Poule I

ACS Morières

Niveau 3 Poule J

CO Cabannes

Niveau 3 Poule K

FC Avignon Ouest/Mistral Académie

Niveau 3 Poule L

RC Provence

Niveau 3 Poule M

FC Cheval Blanc

Niveau 3 Poule P

Etoile Aubune

MATCHS A REPORTER DU 26/02/22 PHASE 2 Journée 1

Niveau 1 Poule B

St Didier Pernes

Niveau 3 Poule J

O Eyragues reporté au 05/03/22

Niveau 4 Poule P

MJCV Bollene

Niveau 3 Poule O

FC Calavon

MATCHS A REPORTER DU 12/03/22 PHASE 2 Journée 2

Niveau 2 Poule E

RC Provence 1

Niveau 3 Poule J

FC Tarascon 1

Niveau 3 Poule L

AS Camaret reporté au 19/03/22 10H

Niveau 3 Poule M

Esp Gordes reporté au 26/03/22 14H

Niveau 4 Poule O

US Tour d'aigues 3

Niveau 4 Poule P

MJC Bollene 1 reporté au 19/03/22

Niveau 4 Poule Q

St Didier Pernes 4 reporté au 12/03/22

Amendes pour le 18 Mars 2022, JOURNÉE 2 du 12/03/2022 :

N° de match	Clubs	Motif
24437866	LES MINOTS DU VASIO	Absence licence arbitre
24448938	AVIGNON AC	Absence licence arbitre
24438322	NYONS FC	Absence licence arbitre
24438208	PAYS D'APT FOOTBALL	Forfait simple
24438283	VAL DURANCE FA	Absence licence dirigeant
24444637	VILLENEUVE FC	Absence licence dirigeant
24438245	ORANGE FC	Forfait simple
24444609	SDE MAILLANE	Absence licence dirigeant
24444609	TARASCON FC	Absence licence dirigeant
24438130	ALTHEN SC	Absence licence arbitre
24437865	ORANGE FC	Absence licence dirigeant

.....

CHAMPIONNAT - PHASE 2

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30
DÉBUT DES MATCHS – 14H00

PHASE 2

Voir les **POULES** sur le lien du District Grand Vaucluse
<https://grandvacluse.fff.fr/simple/u12-u13-phase-2/>

CALENDRIER DES RENCONTRES

Voir le **CALENDRIER** sur le lien du District Grand Vaucluse
<https://grandvacluse.fff.fr/simple/u12-u13-phase-2/>

FESTIVAL FOOT U13 - FINALE DÉPARTEMENTALE

LE 26 MARS 2022

Rendez-vous à ST REMY DE PROVENCE
 STADE PETITE CRAU
 à **8H30** pour tous les Clubs qualifiés



Lettre	CLUB	NATION REPRESENTEE
A	JS APT	Angleterre
B	FC ST REMY	Norvège
C	AS PIOLENC	Autriche
D	ST DIDIER PERNES 1	Irlande du Nord
E	PERTUIS USR	Allemagne
F	FC DENTELLES	Espagne
G	O.MONTEUX	Danemark
H	AC LE PONTET VEDENE 2	Finlande
I	SC JONQUIERES	Pays-Bas
J	MISTRAL ACADEMIE	Suède
K	SC COURTHEZON	Suisse
L	US LAPALUD	Portugal
M	FA CHATEAURENARD	France
N	ST DIDIER PERNES 2	Italie
O	AC LE PONTET VEDENE 1	Belgique
P	FC AVIGNON OUEST	Islande

TIRAGE AU SORT DETERMINANT LA 1ERE RENCONTRE GARCONS

TIRAGE AU SORT DETERMINANT LA 1ERE RENCONTRE FILLES

Lettre	CLUB	NATION REPRESENTEE
A	ENTENTE ST JEAN DU GRES	Angleterre
B	FC CARPENTRAS	Norvège
C	AC AVIGNON	Allemagne
D	RCB BOLLENE	Espagne
E	FC CHEVAL BLANC	France
F	FCF MONTEUX	Pays-Bas
G	AC VEDENE LE PONTET	Suède
H	BC ISLE	Suisse

Tirage au sort effectué en présence des clubs convoqués :

CLUBS PRESENTS :

MONTEUX O. – MONTEUX FCF – COURTHEZON SC – PIOLENC ASP – AVIGNON FC – LE PONTET VEDENE AC –CHATEAURENARD FA – MISTRAL ACADEMIE – ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE – APT JS – BOLLENE RCB – ST REMY FC – LAPALUD US – CHEVAL-BLANC FC – CARPENTRAS FC – ST DIDIER PERNES – DENTELLES FC – JONQUIERES SC.

CATÉGORIE U10-U11

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaocluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

AMENDE :

à partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matches non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission, et pour les Feuilles de matches incomplètes 10€ par absence de N° de licence, Nom, prénom du joueur et éducateur + Arbitre officiel et/ou bénévole.

A PARTIR DE LA PHASE 2, le montant de l'amende passe à 30€.

PRÉVISIONNEL Amende pour le 25 Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 2 PHASE 2 du 12/03/2022 :

Poule 2 : CARPENTRAS FC
Poule 3 : MONTFAVET SC
Poule 5 : VENTOUX SUD
Poule 7 : NOVES O.
Poule 8 : AVIGNON AC
Poule 9 : PIOLENC AS
Poule 10 : LE THOR US - PERTUIS USR
Poule 11 : MONDRAGON/MORNAS GJ
Poule 12 : CARPENTRAS FC
Poule 13 : CAVAILLON ARC - GORDES ESP

Amendes pour le 25 Mars 2022, FEUILLES DE MATCH manquantes JOURNÉE 2 PHASE 2 du 12/03/22:

PHASE 2

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30
DÉBUT DES MATCHS – 14H00

<https://grandvaocluse.fff.fr/simple/u10-u11-phase-2-2/>

CHALLENGE U11 - FINALE DÉPARTEMENTALE

LE 2 AVRIL 2022

Rendez-vous à MAILLANE
STADE JACQUES DEMARLE
à **8H30** pour tous les clubs qualifiés

U11 **CHALLENGE DÉPARTEMENTAL**
Les 16 Qualifiés

AC LE PONTET VEDENE 1	FC VILLENEUVE 1
RG MALAUCENE 1	SDE MAILLANE 1
ST DIDIER PERNES 1	FA CHATEAURENARD 1
ENTENTE ST JEAN DU GRES 1	GJ MONDRAGON MORNAS 1
FC CARPENTRAS 2	SC COURTHEZON 1
FC ORANGE 1	O.BARBENTANE 1
USR PERTUIS 1	O.MONTEUX 1
AC AVIGNON 1	ARC CAVAILLON 1

CATÉGORIE U8-U9

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaocluse.fff.fr

Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvaocluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

AMENDE :

à partir de la PHASE 2, 30€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission et 30€ d'amende pour les clubs absents non excusés au plateau.

PRÉVISIONNEL Amende pour le 25 Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 8 Phase 2 du 12/03/2022 :

Poule 4 : CADEROUSSE US
Poule 5 : SERRES US
Poule 8 : EYRAGUES O.
Poule 13 : LES MINOTS DU VASIO
Poule 21 : AVIGNON AC

Poule 22 : ST REMY FC
Poule 24 : CAVAILLON ARC

Amendes pour le 18 Mars 2022, JOURNÉE 8 Phase 2 du 12/03/22:

Poule 15 : SORGUES ESP Absence non excusée

**ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 10H00
DÉBUT DES PLATEAUX – 10H30**

Date	Journée	Lieux
16/10	PLATEAU 1	CHEZ A
13/11	PLATEAU 2	CHEZ B
27/11	PLATEAU 3	CHEZ C
11/12	PLATEAU 4	ANNULE
08/01	PLATEAU 5	CHEZ E
PHASE 2		
22/01	PLATEAU 6	CHEZ A
PLATEAU FUTSAL - REPORTE		
26/02	PLATEAU 7	CHEZ B
12/03	PLATEAU 8	CHEZ C
26/03	PLATEAU 9	CHEZ D
PLATEAU FUTSAL		
30/04	PLATEAU 10	CHEZ E

**JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 4 JUIN 2022
à VAISON LA ROMAINE - LES MINOTS DU VASIO**

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

1. Plateau festif et convivial
2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
3. Transférer les apprentissages de la semaine
4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible

POURQUOI INTÉGRER DES JEUX ?
LUDIQUE
PLAISIR
MOTIVATION
VARIÉTÉ
APPRENTISSAGE



**« ENCOURAGER,
VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST
LES METTRE EN CONFIANCE !!! »**

CATÉGORIE U6-U7

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvacluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

AMENDE :

à partir de la PHASE 2, 30€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission et 30€ d'amende pour les clubs absents non excusés au plateau.

PRÉVISIONNEL Amende pour le 25 Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 7 Phase 2 du 5/03/2022 :

Poule 2 : SERRES US
Poule 3 : PIOLENC AS
Poule 6 : ST JEAN DU GRES FONTV.
Poule 8 : AVIGNON AC
Poule 9 : LA TOUR D'AIGUES US
Poule 11 : LE THOR US
Poule 12 : GORDES ESP

Amendes pour le 25 Mars 2022, Absences aux plateaux non excusés JOURNÉE 7 Phase 2 du 5/03/22:

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 10H00
DÉBUT DES PLATEAUX – 10H30

Date	Journée	Lieux
23/10	PLATEAU 1	CHEZ A
20/11	PLATEAU 2	CHEZ B
04/12	PLATEAU 3	CHEZ C
18/12	PLATEAU 4	ANNULE
15/01	PLATEAU 5	CHEZ E
PHASE 2		
29/01	PLATEAU 6	CHEZ A
PLATEAU FUTSAL - REPORTE		
05/03	PLATEAU 7	CHEZ B
19/03	PLATEAU 8	CHEZ C
02/04	PLATEAU 9	CHEZ D
PLATEAU FUTSAL		
07/05	PLATEAU 10	CHEZ E

**JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 28 MAI 2022
à PERNES**

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

1. Plateau festif et convivial
2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
3. Transférer les apprentissages de la semaine
4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible



**« ENCOURAGER,
VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST
LES METTRE EN CONFIANCE !!! »**

POURQUOI INTÉGRER DES JEUX ?

LUDIQUE

PLAISIR

MOTIVATION

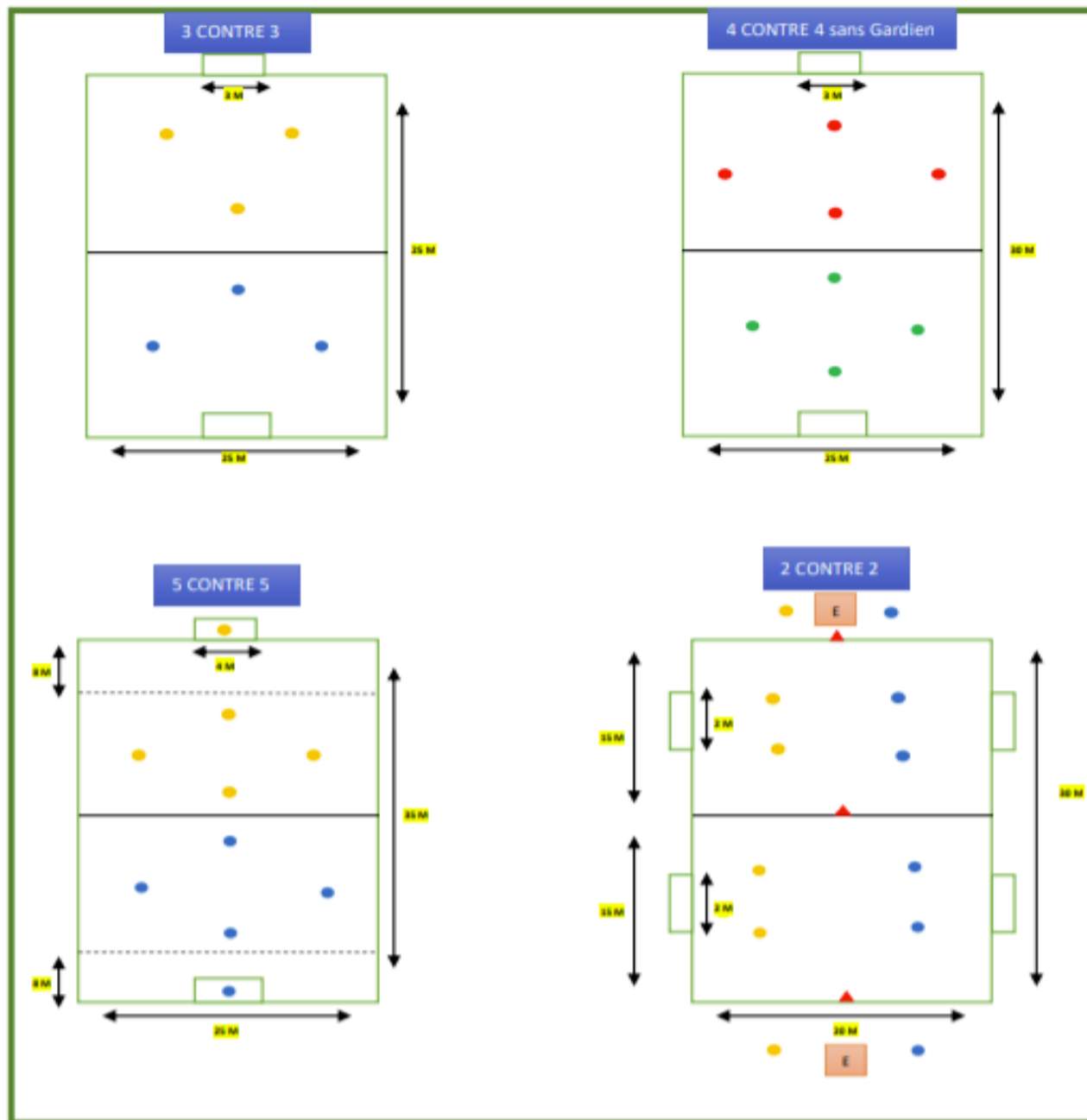
VARIÉTÉ

APPRENTISSAGE

ORGANISATION DE LA PRATIQUE

PLATEAU U6 U7

ROTATION : 8 EQUIPES = 4 Terrains / 10 EQUIPES = 5 Terrains / 12 EQUIPES = 6 Terrains



RAPPEL REGLES & LOIS DU JEU			
	TERRAIN 2C2	TERRAIN 3C3	TERRAIN 4C4
DIMENSION BUT	2 METRES	3 METRES	3 METRES
ZONE PROTEGEE	Milieu du terrain	Milieu du terrain	Milieu du terrain
CORNERS	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
TOUCHES	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
Nombre de joueurs	4 = 2 contre 2 sans gardien	8 = 3 contre 3 avec 2 gardiens	8 = 4 contre 4 sans gardiens
Durée 40 minutes	Changement toutes les 2 minutes maximum selon impact physique	Changement toutes les 3,4 minutes maximum selon impact physique	

PLATEAU U8 U9

ROTATION 8 EQUIPES = 4 Terrains / 10 EQUIPES = 5 Terrains / 12 équipes = 6 Terrains



SI DES TERRAINS SONT A RAJOUTER, RAJOUTER DES TERRAINS DE 5 CONTRE 5

RAPPEL REGLES & LOIS DU JEU			
	TERRAIN 2C2	TERRAIN 3C3	TERRAIN 4C4
DIMENSION BUT	2 METRES	3 METRES	3 METRES
ZONE PROTEGEE	Milieu du terrain	Milieu du terrain	Milieu du terrain
CORNERS	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
TOUCHES	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
Nombre de joueurs	4 = 2 contre 2 sans gardien	8 = 3 contre 3 avec 2 gardiens	8 = 4 contre 4 sans gardiens
Durée 40 minutes	Changement toutes les 2 minutes maximum selon impact physique	Changement toutes les 3,4 minutes maximum selon impact physique	

CALENDRIER PREVISIONNEL SAISON 2021 / 2022

Période	Date	U6/U7	U8-U9	U10 U11	U12 U13	EFF
SEPTEMBRE	11/9				Réunion éducateurs ST REMY	
	18/9			Réunion FA Secteur Nord MONDRAGON		
	25/9	Réunion FA Secteur Centre NOVES	Réunion FA Secteur Sud CAVAILLON		Brassages	
OCTOBRE	2/10			Brassages	Brassages	
	9/10			Brassages	Brassages	Rentrée EFF Le Thor
	16/10		Plateau 1 chez A	Brassages	Brassages	
	23/10	Plateau 1 chez A		Rattrapages	Rattrapages	
	30/10					
NOVEMBRE	6/11					
	13/11		Plateau 2 chez B	Phase 1 1	Phase 1 1	EFF
	20/11	Plateau 2 chez B		Challenge Départemental	2	
	27/11		Plateau 3 chez C	Rattrapages	3	
DECEMBRE	4/12	Plateau 3 chez C		2	Festival Foot	
	11/12		Plateau 4 chez D - ANNULE	3 - ANNULE	Rattrapages - ANNULE	EFF
	18/12	Plateau 4 chez D - ANNULE		4 - ANNULE	4 - ANNULE	
	25/12					
	1/1					
JANVIER	8/1		Plateau 5 chez E	5	5	EFF
	15/1	Plateau 5 chez E		6	Festival Foot ou Challenge Départemental	
	22/1		Phase 2 Plateau 6 chez A	Challenge Départemental	6	
	29/1	Phase 2 Plateau 6 chez A		7	7	
	5/2			Rattrapages	Rattrapages	DEFI CUP U13F DEPARTEMENTAL le 6 Février
FEBVIER	12/2					
	19/2	PLATEAU FUTSAL - REPORTE				
	26/2		Plateau 7 chez B	Phase 2 1	Phase 2 1	EFF - MONTEUX
MARS	5/3	Plateau 7 chez B				
	12/3		Plateau 8 chez C	2	2	DEFI CUP U13F DEPARTEMENTAL le 13 Février
	19/3	Plateau 8 chez C		3	Finale Challenge U13 - MORIERES	
	26/3		Plateau 9 chez D	4	Finale Dép. Festival Foot - ST REMY ou Ratt	FESTIVAL FOOT U13 - ST REMY
AVRIL	2/4	Plateau 9 chez D		Finale Challenge Départemental - MAILLANE ou Rattrapages	3	EFF - ETOILE D'AUBUNE à AUBIGNAN
	9/4			5	4	DEFI CUP REGIONAL - SISTERON
	16/4	PLATEAU FUTSAL				
	23/4			Journée Régionale U11 VEDENE		
MAI	30/4		Plateau 10 chez E	Journée Dép. clubs labellisés - BARBENTANE	5	EFF - CALAVON
	7/5	Plateau 10 chez E			6	
	14/5			6	Finale Régionale Festival Foot - LORQUES	FESTIVAL FOOT U13 FINALE REGIONALE - LORQUES
	15/5					
	21/5			7	7	EFF - CAVAILLON
	28/5	Journée Nationale des Débutants - PERNES		Rattrapages	Rattrapages	
JUN	4/6		Journée Nationale des Débutants			

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
 Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 17 Mars 2022

Présidence : M. Jean-Luc BOUVERAT

Présents : MM. Michel CORBIERE, José LOPEZ, Etienne RIPPERT, Bernard CAZEAUX

Excusés : MM. Benjamin STORCK, Alain BERTHELOT Jean LECHELLIER, Jean-Paul LASSAGNE,

DIVERS

CDTIS à Mairie

Réponse à la mairie de Bollene concernant le classement du stade de l'écluse

Président
Jean Luc BOUVERAT

Secrétaire de séance
Michel CORBIERE

ENCADREMENT TECHNIQUE DES CLUBS

La commission a réalisé une situation intermédiaire en collaboration avec les Commissions des Championnats

La commission a demandé des observations aux clubs suivants :

D2 GROUPE B	EYGALIERES US
D3 GROUPE C	CAVAILLON ARC
D2 GROUPE A	PLAN D'ORGON
D3 GROUPE C	CABANNES FC
D3 GROUPE A	VISAN
D2 GROUPE B	LES ANGLES EMAF 2
D3 GROUPE D	LACOSTE US
D3 GROUPE D	GRAVESON
D3 GROUPE C	PERTUIS US
D3 GROUPE B	DENTELLES FC 2
D3 GROUPE B	VILLENEUVE FC

Une situation définitive sera établie en fin de saison

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 29 Mars 2022

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD

Présents : M. SMITH John (Président), Mme MANCINI Angélique, MM. MICHEL Claude, LOUNISSA Rafik, GUELHES Bernard, AJJANI Rachid, VAN MEEL Alan

Absents excusés : Mme CHAZAL Stéphanie, MM. ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien, AJJANI Hicham, MARTINEZ Vincent, KINNOUS Chaïb.

Reçus : MM. M'HAYA Nabil, ROUVIERE Noë, NGUEMA EYI Loïc

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

TROP PERCU

Nous rappelons aux arbitres et aux clubs que l'indemnité forfaitaire pour les compétitions U13 masculin, et féminine U15 et U18 et de **34 Euros uniquement et qu'il ne faut pas rajouter sur votre feuilles de frais 2021 2022 les frais de déplacement en plus.**

La commission demande le remboursement du dépassement aux arbitres suivant :

Monsieur BELLADRI Yanis U15 F VENTOUX SUD/COURTHEZON du 26/02/2022 trop perçu de 35 euros à rembourser au club de VENTOUX SUD, sous réserve de sanction ultérieure.

Monsieur DHEM Otmane U15 F à 8 VENTOUX SUD/APT, du 5/3/2022, trop perçu de 22 euros, à rembourser au club de VENTOUX SUD, sous réserve de sanction ultérieure.

Monsieur EFE Mathieu, U18 F à 8, VENTOUX SUD/US TOURAINE DU 23/10/2021, trop perçu de 27 euros à rembourser au club de VENTOUX SUD, sous réserve de sanction ultérieure. De plus nous vous demandons **Monsieur EFE** d'utiliser les feuilles de frais de 2021 2022 (disponible sur le site),

Monsieur CACHEUX Sébastien, U18 F à 11, VENTOUX SUD/US CADEROUSSE, du 06/11/2021 trop perçu de 35 euros à rembourser au club de VENTOUX SUD, sous réserve de sanction ultérieure

Monsieur AUBERT Adrien, coupe U15F à 8, VENTOUX SUD/SC COURTHEZON, du 06/11/2021, trop perçu de 35 euros à rembourser au club de VENTOUX SUD, sous réserve de sanction ultérieure

SUITE AUX DECISIONS GOUVERNEMENTALES SUR LA SUSPENSION DU PASS VACCINAL. LES ARBITRES SONT INVITES A CONSULTER LE SITE DU DISTRICT AU SUJET D'UN POTENTIEL NOUVEAU PROTOCOLE.

CORRESPONDANCES

CLUBS

FOOTBALL CLUB SAINT REMOIS nous allons faire le nécessaire

A.S. RASTEAU notes de frais transmises pour rectification

O. MONTELAIS félicitations transmises

JS SAINT ETIENNE DU GRES félicitations transmises

ARC CAVAILLON nous allons faire le nécessaire

BCI ISLE reçu mail d'excuses de votre joueur concerné

US TOURAINE reçu votre courrier, le nécessaire sera fait

ARBITRES

– **M. BOUBKARI Abib** Saint Etienne du Grès vous félicite pour votre arbitrage

– **Messieurs GALERAN Cyril, DESOLA Cédric, DE CASTRO Silva Loïc** le club O. Montelais félicite le trio arbitral

– **M. GHAJDAOUI ALAOUI Khalid** reçu vos explications, vous êtes rétablis dans vos droits

– **M. VITTORIETTI Yannick** bien reçu votre courrier

– **M. DARRAZI Najim** bon rétablissement, certificat reçu

– **M. NGUEMA EYI Loïc** envoyez certificat médical de prolongation

– **M. GOREN Ferhat** note de frais transmise

– **M. BOURKOUNE Ahmed** nous voudrions de plus amples explications sur votre note de frais en date du 06/03/2022 D4 AVC Avignon/Cheval-Blanc

– **M. MOUSSA Houmadi** vos désignations Ligue Futsal R1 n'apparaissent pas dans vos désignations District, nous n'y avons pas accès

– **M. EL HASSNAOUI Adil** le maintien de votre retrait de point n'est pas dû au non-respect de votre présentation lors de votre convocation mais au fait que vous vous étiez engagé à nous envoyer un justificatif Covid suite à votre indisponibilité, chose non faite à ce jour

– **M. EL AFOUI Abdelmajid** note de frais transmise

– **M. BOUAITA Samir** note de frais transmise

– **M. LACHACHTI Sébastien** note de frais transmise

– **M. KOUARA Hassane** note de frais transmise

– **M. MORCHE Clément** note de frais transmise

– **M. CONSTANTIN Nicolas** le club de Tarascon SC vous félicite pour votre arbitrage

– **M. MOUSSA Houmadi** bien reçu votre justificatif

– **M. AUBERT Adrien** vous serez désigné

– **M. RICHE Emmanuel** bien reçu votre justificatif médical

– **M. AARAB Mouméne** soyez patient, nous gardons votre courrier

– **M. BEN MALEM Abdellatif** bien reçu votre certificat, reposez-vous

– **M. ESSADIKI Youssef** demande prise en compte, c'est prévu

– **M. BOUAITA Samir** mail transmis, veuillez faire la rectification sur votre fiche de renseignements informatisée et indiquer aussi l'heure

FELICITATION A MONSIEUR **BENDKHIS AMIN** ADMIS EN JAD

Arbitres rétablis dans leurs droits :

- M. GARCHI Ouadi

- M. VITTORIETTI Yannick

- M. BEN MALEM Abdellatif

EN ATTENTE DE JUSTIFICATIFS : BO du 27/03/2022

– **M. SAHKI Rayan** en date du 26/03/2022

– **M. BENDKHIS Amin** en date du 03/04/2022

– **M. LACHACHTI Sébastien** en date du 02/04/2022 au 03/04/2022

INFORMATIONS AUX ARBITRES

**La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrairements.
La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci**

INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS
L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE
L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

- M. CHANCHOU Nicolas 30/04/2022 (samedi)
- M. SAEZ François du 22/04/2022 au 29/04/2022
- M. SAEZ François du 15/04/2022 au 22/04/2022
- M. SAEZ François du 29/04/2022 au 06/05/2022
- M. ROUVIERE Noë du 09/04/2022 au 10/04/2022
- Melle COUSTON Leïla du 09/04/2022 au 12/04/2022
- M. GARCHI Ouadi du 30/04/2022 au 01/05/2022
- M. CHATI Samir du 10/04/2022 au 18/04/2022
- M. SAEZ François du 28/03/2022 au 03/04/2022
- M. VITTORIETTI Yannick du 09/04/2022 au 10/04/2022
- M. ABESS KARA Ali du 09/04/2022 au 10/04/2022 (7h30-13h00)
- M. LERAY Bastien du 14/05/2022 au 15/05/2022
- M. ADRIEN Laurent du 19/04/2022 au 22/04/2022
- M. EL OUARYAGHLY Soufian 03/04/2022 (7h30-12h30)
- M. MARC Antoine 16/04/2022
- M. MARC Antoine 30/04/2022
- M. SCHOUMANN-LEURIDAN Gérald du 03/04/2022 au 22/04/2022
- M. SAHKI Rayan 26/03/2022
- M. VAN MEEL Alan du 09/04/2022 au 10/04/2022
- M. BENDKHIS Amin 03/04/2022
- M. GARCHI Ouadi du 28/05/2022 au 29/05/2022
- M. GARCHI Ouadi du 21/05/2022 au 22/05/2022
- M. GARCHI Ouadi du 02/07/2022 au 03/07/2022
- M. EL ALI Hamza 10/04/2022 (dimanche)
- M. LACHACHTI Sébastien du 02/04/2022 au 03/04/2022
- M. BEN MALEM Abdellatif du 17/04/2022 au 24/04/2022
- M. BEN MALEM Mohamed du 09/04/2022 au 02/05/2022 (7h30-11h00)

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. AJJANI Rachid contrairement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55